



## Désistement logement social après acceptation

Par **Sourimane**, le **11/02/2025** à **02:52**

Bonjour

Je suis dans un logement insalubre depuis 4 ans, mon logement à été classer insalubre par arrêter préfectoral et l'agence régionale de santé.

J'ai 5 ans d'ancienneté de demendeur de logement social.

Je n'avais pas reçu de proposition de logement auparavant.

Sauf il y'a un mois la préfecture m'a positionner sur un logement et j'ai du refusé car ce logement étais dans une zone très insécuriaire avec différents trafic.

J'ai justifier mon refus mais il à quand même été comptabilisé comme un refus.

Ensuite il y'a 10 jours, la préfecture me positionne sur un autre logement, J'ai visité, il s'avère que le logement est neuf mais le seul problème c'est que ce logement est située à côté d'un grand boulevard très fréquenté par les voiture et il y'a également une usine en face du logement.

Au départ je n'ai pas voulu accepter car je suis très sensible aux bruit et j'ai du changer plusieurs de logement à cause du bruit.

Mais en contactant les service de la préfecture, ils m'ont fais comprendre que si je refuse cette offre c'est très mal vue et c'est fort possible qu'ils ne me propose plus d'autres logements ou bien je ne serais plus prioritaire.

J'ai accepter l'offre par contraintes.

Je voulais savoir, si tous cela été réel, et maintenant que j'ai accepter cette offre, Es-que je peu encore me désister en sachant que je n'ai pas signer de contrat de bail.

Je vous remercie.

Cordialement.

Par **amajuris**, le 11/02/2025 à 16:59

bonjour,

sachant qu'il y a plus de demandeurs de logements sociaux que de logements sociaux disponibles, si vous refusez cette deuxième proposition, votre dossier risque de se retrouver au bas de la pile car vous n'êtes plus vraiment prioritaire après ces 2 refus, il faut croire que vous préférez votre logement insalubre actuel.

salutations

Par **Sourimane**, le 11/02/2025 à 17:12

Ce n'est pas que je préfère mon logement actuel mais mon longtemps actuel il est insalubre mais c'est calme et moi je ne supporte pas trop le bruit,

C'est vrai que ça sera mon 2ème refus si je le refuse mais théoriquement j'ai le droit 3 refus.

De plus je peu justifier mon refus par un certificat médical

Par **jodelariege**, le 11/02/2025 à 17:56

bonjour

vous avez un certificat médical qui dit que vous etes sensible au bruit et que cela vous handicape? est ce une maladie reconnue par la médecine?

comme déjà dit dans un autre forum avec un logement social vous ne pouvez pas trop choisir /contrôler votre environnement:les logements sociaux ne sont pas à la campagne ou dans des petis coins tranquilles

il y a un gros gros risque que vos refus vous place en bas de la liste ou vous exclue complètement pour une demande excessive

vous pouvez aussi voir dans le privé mais cela est plus cher

Par **Sourimane**, le 12/02/2025 à 16:39

Bonjour

Oui j'ai un certificat médical qui dit que je suis sensible aux bruit.

Mais si je refus et je leur envoi

Je ne sais pas si il vont prendre en compte mon refus et me proposer par la suite encore ou pas.

En

Sachant que théoriquement j'ai le droit à 3 refus en réalité.

Si je refuse celui là, ça sera mon 2 ème refus

Par **jodelariege**, le **12/02/2025** à **18:12**

bonjour

pas sur que votre certificat soit suffisant pour que l'organisme accepte votre second refus ;il y a énormément de personnes qui ne supportent pas trop le bruit et si vous n'etes pas considéré comme handicapé par le bruit cela a peu de chance d'etre pris en compte (par exemple avec un statut d'handicapé et une allocation adulte handicapé AAH due à votre intolérance au bruit)

nous vous donnons notre avis mais nous ne sommes pas décisionnaires ; c'est l'organisme d' HLM qui décide en dernier ressort ;nous vous disons juste qu'il y a un risque de refus ; ce n'est pas une certitude mais un risque...

c'est vous qui voyez

Par **Sourimane**, le **16/02/2025** à **20:58**

Oui

Je comprends et je vous remercie pour vos réponse justement

Mais pourquoi il disent théoriquement on a le droit à 3 refus si c'est pas vraiment appliquer ?

C'est ça que j'ai du mal à comprendre.

En tous cas la on me propose un studio dans un logement social mais si je refus je ne sais pas ce que j'aurais

Si ça sera meilleur ou pire.

C'est un peu la roulette russe

Par **jodelariege**, le **17/02/2025** à **09:05**

bonjour

"Mais pourquoi il disent théoriquement on a le droit à 3 refus si c'est pas vraiment appliquer ?"  
parce qu'il y a la théorie et la pratique

tout dépend du contexte : si il y a 1000 familles qui attendent derriere vous les décideurs vont estimer que vous faites le difficile et vont donner la priorité à d'autres;si des gens dorment dans la rue ....

et si on vous enlève de la liste vous allez déposer plainte ?

comme déjà dit il existe un risque mais on ne peut pas répondre à la place des décideurs;à vous de voir